



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 79709

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la profanation de l'église du Sacré-Cœur de Valenciennes. Lundi 4 mai 2015 l'église du Sacré Cœur de Valenciennes a été profanée : le tabernacle a été renversé, la nappe de l'autel a été brûlée, des hosties consacrées - corps vivant du Christ - ont été parsemées à travers l'église. Cette atteinte au lieu de culte des catholiques est scandaleuse. Suite aux attentats de janvier 2015, nombreux sont les lieux de culte juifs et musulmans à avoir été protégés, qu'en est-il des églises ? Il demande la condamnation de cet acte et la protection des lieux de cultes chrétiens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79709

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3735

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)